DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE CANTON DE L'ISLE-ADAM



REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité - Fraternité VILLE DE PARMAIN RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 13 septembre 2024

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le : JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 à 19h15 Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du mardi 9 juillet 2024,
- 1. Majoration de la T.H.R.S. (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires)
- 2. Pass-associations au profit des jeunes parminois entrant en 6ème et 5ème en septembre 2024
- 3. Demande de subvention du P.A.C. (Parmain Athlétique Club) frais d'arbitrage

- Informations et questions diverses.

Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts